



Non respect des normes de logement

Par **Patricia**, le **13/04/2010** à **15:55**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement en HLM depuis 20 ans. Je n'ai actuellement pas d'eau chaude dans la cuisine. L'installation n'a jamais été faite. Je leur ai donc fait une demande pour mise aux normes de l'appartement et celle-ci m'a été refusée. Les travaux peuvent être fait par mes soins mais tout modification de l'appartement devra être rétabli dans l'état initial lorsque je leur rendrais l'appartement. Et rien n'est financièrement pris en charge.

J'aimerais savoir si je suis en droit de contester ce refus.

Je vous remercie par avance.